




LUXEMBOURG

Déclaration de S.E. Monsieur Jean Asselborn
Ministre des Affaires étrangères et européennes

72^{ème} session ordinaire de l'Assemblée générale
des Nations Unies

New York, le 21 septembre 2017

Seul le discours prononcé fait foi



Monsieur le Président,

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de féliciter, à travers vous, le Ministre Miroslav Lajčák pour son élection à la Présidence de la 72^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il est un ami de longue date et je sais qu'il saura mener à bien la tâche qui lui a été confiée.

Aujourd'hui, j'ai une pensée particulière pour l'Amérique, le Mexique et les Caraïbes qui ont été frappés à répétition par le sort. Mon pays fait tout ce qui est en son pouvoir pour leur prêter assistance dans ces urgences humanitaires.

Monsieur le Président,

Mon message est simple : dans un contexte où les foyers de crise se multiplient et où les tensions montent, c'est le multilatéralisme qui doit primer, c'est-à-dire la coopération, le dialogue et la recherche de solutions dans le cadre multilatéral. Le multilatéralisme et la coopération doivent l'emporter, plus que jamais, sur les approches unilatérales et les égoïsmes nationaux, dans l'intérêt de notre bien commun, de notre humanité commune !

Face aux crises, le monde attend beaucoup de l'ONU. La nomination de notre nouveau Secrétaire général, António Guterres, au terme d'un processus inédit caractérisé par une plus grande transparence, lui a conféré une légitimité nouvelle qu'il pourra mettre au service de son action, et au-delà, à l'organisation elle-même.

Cela lui permet également d'ouvrir trois grands chantiers de réforme : la gestion du Secrétariat général, la réorganisation du pilier « paix et sécurité », et le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Une rationalisation de ce système, tant au siège que sur le terrain, intéresse d'autant plus mon pays que 30% de son Aide publique au développement transitent par les organisations multilatérales.

Les efforts de réforme doivent porter sur tous les fronts et tous les aspects de notre organisation. A cet égard, des progrès sont encore à faire du côté du Conseil de sécurité. Il doit devenir plus transparent, même si des efforts ont été faits en la matière. Il doit devenir plus représentatif du monde d'aujourd'hui. Il convient aussi de rappeler que l'appartenance au Conseil de sécurité comporte autant d'obligations que de droits. Nous regrettons que dans les 12 mois écoulés, nous ayons dû constater des recours abusifs au droit de veto.

Le Luxembourg a été l'un des premiers à plaider en faveur du code de conduite du groupe « Responsabilité, cohérence et transparence » (ACT) pour prévenir le crime de génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. Il appuie aussi résolument l'initiative franco-mexicaine, afin que les Etats concernés renoncent à exercer leur droit de veto en cas d'atrocité de masse.

Pour que les Nations Unies soient en mesure de mettre en œuvre un agenda ambitieux, elles doivent disposer de moyens suffisants. Or, la situation budgétaire de l'ONU demeure difficile, notamment, mais pas seulement, en raison de la nouvelle approche américaine. Cela risque d'empêcher les agences de remplir leur mission de base. A l'évidence, il faudra remettre l'ouvrage sur le métier. Mon pays soutient l'idée d'un compact budgétaire pour le développement.

Le Luxembourg contribue pour 1% de son revenu national brut à l'aide publique au développement. Ses contributions volontaires annuelles au budget des agences dépassent les 35 millions de dollars en 2017.

Les besoins de financement pour les objectifs de l'agenda 2030 sont énormes. En matière de financement de la lutte contre le changement climatique, des progrès ont été accomplis. Ainsi, pour ne prendre que le Luxembourg, mon pays a créé une bourse verte dont la capitalisation s'élève aujourd'hui à plus de 57 milliards d'euros. Nous envisageons de nous inspirer de ce modèle pour mettre en place dans le futur des instruments pour le financement du développement durable sur base d'une palette plus large d'objectifs de développement.

Le Luxembourg a présenté en juillet dernier, lors du Forum politique de haut niveau, son examen national volontaire pour la mise en œuvre de l'agenda 2030. La préparation de l'examen a enrichi le débat dans mon pays et a permis de mobiliser les énergies et de renforcer l'appropriation de l'agenda 2030 par tous les acteurs concernés. Ces efforts se traduiront par l'adoption d'un nouveau plan pour un développement durable qui guidera l'action de la puissance publique mais aussi des acteurs de la société civile et du secteur privé dans la décennie à venir.

Monsieur le Président,

Mon pays inscrit son action avec conviction dans un cadre européen et dans un cadre multilatéral. Le contexte de la mondialisation fait d'ailleurs qu'il n'y a pas d'autre choix.

Cela est vrai dans le domaine du commerce, même si des accords bilatéraux régionaux peuvent être de nature à compléter le dispositif. Cela est vrai aussi dans toute une série d'autres domaines et au premier chef pour la lutte contre le changement climatique. Notre attachement à l'Accord de Paris est plein et entier et nous regrettons qu'un des grands acteurs internationaux ait pris ses distances par rapport à cet instrument. Nous espérons qu'il sera possible de le faire revenir, tant il est vrai qu'un cadre vraiment global ne serait pas complet sans lui. Par ailleurs, je voudrais signaler ici le soutien de mon pays à l'initiative française d'un Pacte mondial pour l'environnement qui pourra offrir à l'avenir un cadre politique donnant une cohérence à l'ensemble des instruments existants.

S'il est un autre phénomène qui est plus que tout autre un produit de la mondialisation, c'est bien le mouvement des populations. Les raisons en sont multiples : pressions démographiques, changements climatiques, conflit, catastrophes humanitaires. Des motivations économiques tout à fait respectables, tant dans les pays d'origine que dans les pays de destination, sont souvent aussi à la base de ces mouvements.

C'est en tout état de cause une problématique qu'il convient de traiter, et il est très utile qu'elle le soit au niveau de notre organisation. L'année prochaine verra la consécration de nouveaux instruments tant en ce qui concerne les réfugiés qu'en ce qui concerne la migration. La ligne de partage entre les deux ne sera pas toujours aisée à tirer.

S'agissant de la migration, la phase actuelle a permis de dresser un état des lieux qui ne correspond pas toujours aux idées préconçues. Il y a d'abord le fait que l'essentiel des grands mouvements transrégionaux sont aujourd'hui des

mouvements sud-sud. Ensuite le fait que, selon les circonstances, nombres de pays sont à la fois pays d'origine, pays de transit et pays d'accueil. Il s'agit donc d'une problématique qui va au-delà d'une seule logique nord-sud, même si je ne nie pas les difficultés et les appréhensions suscitées par la crise des réfugiés en Europe en 2015 et 2016.

Nombre de réfugiés ont dû se mettre sur la route, soit en raison de craintes légitimes pour leur sécurité physique, soit en raison de catastrophes humanitaires qui découlent des conflits.

A cet égard, la situation au Moyen-Orient continue à susciter des craintes. Au-delà des blocages persistants dans la recherche d'une solution politique entre Israël et la Palestine, la situation en Syrie et au Yémen sont apocalyptiques, la Libye est en proie à la violence et à la guerre civile, et de nouvelles tensions se font jour dans le Golfe. La communauté internationale doit tout entreprendre pour faire baisser ces tensions.

Mesdames et Messieurs,

Le conflit israélo-palestinien n'a rien perdu de sa centralité. L'absence totale d'horizon politique crédible risque à tout moment de mener à une nouvelle éruption de violence, et nourrit un terreau fertile à la haine et au terrorisme. La résolution 2334 du Conseil de sécurité du 23 décembre 2016, qui exige de nouveau d'Israël qu'il « arrête immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est » n'est pas dirigée contre Israël. Cette résolution est dirigée contre

un statu quo qui est devenu intenable et inacceptable. Elle vise ainsi à contribuer à assurer la paix pour Israël.

Côté palestinien, l'annonce récente en faveur de l'organisation d'élections générales offre un léger espoir en vue d'une réconciliation. Il va falloir saisir cette opportunité, qui engage aussi la responsabilité des leaders palestiniens, et je fais confiance au Président Abbas à cet égard.

En poursuivant la colonisation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, le gouvernement israélien met directement en péril la solution à deux Etats, la seule qui soit juste et équitable et qui permette de régler durablement le conflit israélo-palestinien. La tendance sur le terrain est très inquiétante, en cette 50^{ème} année d'occupation israélienne.

Ce n'est pas une raison pour baisser les bras. Il faut au contraire que la communauté internationale se mobilise pour changer la donne.

En Syrie, tous les acteurs doivent se rendre à l'évidence que la paix ne pourra revenir que si une transition politique globale, véritable et inclusive est mise en œuvre.

Dans cette septième année de conflit, une solution politique durable passe par l'engagement des pays qui peuvent exercer une influence politique, militaire ou économique sur les belligérants en Syrie.

Il faut tout faire pour que les négociations sous l'égide des Nations Unies à Genève se poursuivent et progressent. Astana seul ne suffit pas. Il faut améliorer l'accès humanitaire et étendre les « zones de désescalade » et les cessez-le-feu locaux, qui demeurent des lieux d'espoir pour une population meurtrie.

Un mot sur l'Irak. Un référendum a été annoncé pour le 25 septembre prochain, dans la région du Kurdistan irakien. Notre position de principe est de soutenir l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Irak. Un Irak uni, stable et démocratique devrait garantir l'intérêt de tous les citoyens. Le gouvernement fédéral et le gouvernement régional kurde ont établi une excellente coopération durant la campagne militaire contre Daech. Les différences qui subsistent entre eux doivent être résolues par un dialogue pacifique et constructif conduisant à une solution agréée dans le cadre de la Constitution irakienne.

Nous nous devons de tout faire pour calmer le jeu dans la région. Cela passe aussi par le maintien et la mise en œuvre rigoureuse de l'accord nucléaire avec l'Iran, qui contribue à réduire le risque de prolifération.

Cela est important aussi dans le contexte de la fuite en avant du régime nord-coréen, qui multiplie les provocations à travers une accélération de son programme nucléaire et balistique, à coups d'essais nucléaires et de tirs de missiles. C'est inacceptable et mon pays condamne fermement ces actes de Pyongyang. Le Conseil de sécurité vient de renforcer le régime de sanctions, et l'Union européenne fera de même. Seule la détermination et la fermeté de la communauté internationale seront de nature à ramener le régime à la raison et, espérons-le, à la table des négociations.

Si nous plaidons la fermeté, nous devons aussi éviter une escalade qui mènerait à un scénario catastrophe. Pour arriver à une véritable désescalade, il ne faut pas fermer la porte à la diplomatie et au dialogue. L'accord avec l'Iran peut servir d'inspiration à cet égard. Il démontre qu'une politique adéquate, combinant pression et dialogue, peut aboutir à des résultats.

Monsieur le Président,

L'Afrique continue à mobiliser les énergies des acteurs internationaux en matière de développement, de maintien et de consolidation de la paix, de prévention des conflits et de lutte contre le terrorisme. Les situations politiques et humanitaires au Sud Soudan, autour du Lac Tchad, en République centrafricaine ou en République démocratique du Congo sont extrêmement inquiétantes. Comme d'ailleurs au Sahel, et au Mali en particulier, elles sont souvent le fait d'acteurs non étatiques, ce qui a pour effet de rendre un certain nombre de mécanismes inopérants.

Le Luxembourg s'engage aux côtés de ses partenaires africains, y compris au niveau régional. C'est ainsi que nous allons appuyer le déploiement de la Force conjointe du G5 Sahel.

Il est dans ce contexte aussi indispensable de faire évoluer les différents instruments de la justice pénale internationale. Nous devons continuer à appuyer la Cour pénale internationale, dont le rayon d'action doit être étendu. Je voudrais dire ici combien nous sommes heureux de constater que le mouvement de désengagement vis-à-vis de la Cour par les Etats d'Afrique a été endigué. A l'évidence, le champ d'action de la CPI ne se limite pas à l'Afrique, et il faut éviter toute perception en ce sens. Mon pays a appuyé dès sa conception le mécanisme d'enquête international, impartial et indépendant sur les crimes les plus graves commis en Syrie depuis mars 2011, et nous appelons tous les Etats membres à participer au financement de ce mécanisme avant qu'il ne puisse être pris en charge par le budget ordinaire de l'ONU. Nous appuyons aussi l'initiative relative

à la responsabilité de Daech dans les crimes commis en Irak, qui a été endossée aujourd'hui par le Conseil de sécurité.

La présente session de l'Assemblée générale met l'accent sur les personnes, leur droit à la paix et à une vie décente. Les droits de l'homme et la dignité de l'être humain doivent guider toute notre action. Tous les dérèglements que je viens d'évoquer se traduisent par des violations des droits humains.

Par une cruelle ironie, ces violations sont parfois le fait aussi de ceux ou celles dont on l'attendait le moins. Je félicite ainsi le Secrétaire général António Guterres d'avoir saisi le Conseil de sécurité de l'extrême dégradation de la situation d'une minorité ethnique et religieuse au Myanmar, la minorité rohingya. Les autorités birmanes doivent cesser les opérations militaires et assurer l'accès humanitaire. Le nettoyage ethnique n'a pas sa place au 21^e siècle, ni au Myanmar, ni ailleurs.

Les trafics des êtres humains, l'exploitation sexuelle en situation de conflit, les violations des droits des enfants dans les situations de conflit armé, tous ces fléaux restent hélas d'une brûlante actualité. Nous ne devons pas nous contenter de les dénoncer. Nous devons veiller à soutenir et renforcer en moyens, y compris financiers, les personnes et les institutions qui agissent contre ces fléaux.

Le droit à la dignité se traduit aussi par un respect de l'intégrité physique des filles et des femmes. Pendant les dernières décennies, nous avons réussi à réduire la mortalité maternelle presque de moitié, mais l'accès des filles et des femmes aux droits et à la santé sexuels et reproductifs est aujourd'hui remis en cause dans certaines parties du monde.

Chaque jour, plus de 800 femmes et adolescentes meurent de causes liées à la grossesse ou à l'accouchement. Plus de 22 millions d'avortements non médicalisés sont enregistrés chaque année. Ces chiffres sont effrayants ! C'est pourquoi mon pays, aux côtés de nos partenaires comme la Belgique, le Danemark et les Pays-Bas, a rejoint l'initiative « SHE DECIDES » en débloquant des fonds additionnels de l'ordre de 2 millions d'euros pour l'année 2017 afin de soutenir le Fonds des Nations Unies pour la Population. La santé des femmes figure parmi les priorités des interventions de la coopération luxembourgeoise et de sa stratégie santé, et je peux vous assurer que le Luxembourg continuera à soutenir l'accès des filles et des femmes aux droits et à la santé sexuels et reproductifs à l'avenir.

Parfois la défense des droits de l'homme est réduite à sa plus simple expression : il s'agit ni plus ni moins que d'assurer la survie physique des populations. J'ai évoqué des situations humanitaires catastrophiques dans plusieurs pays. Le Luxembourg a répondu à l'appel de l'ONU face à l'urgence créée par la famine dans trois pays africains et au Yémen. Pour ces quatre pays - Somalie, Soudan du Sud, Nigéria et Yémen - mon pays a engagé plus de 10 millions d'euros en 2017. Il est par ailleurs signataire du « Grand Bargain » qui octroie plus de flexibilité, de prévisibilité et de continuité dans l'action humanitaire internationale.

Monsieur le Président,

J'ai évoqué notre organisation et le monde. Permettez-moi de dire quelques mots à propos de l'Europe. L'Europe n'est pas à l'abri des tensions qui marquent l'ordre international, ou devrais-je dire le désordre international ? En Ukraine,

l'année écoulée a été marquée par un regain des hostilités, avec de nombreuses violations du cessez-le-feu, malgré les efforts de l'OSCE et du Groupe trilatéral de contact. J'exprime l'espoir que les pourparlers en format Normandie pourront se poursuivre et amener les parties à pleinement mettre en œuvre les accords de Minsk garantissant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'unité de l'Ukraine.

L'Europe n'est pas à l'abri des soubresauts de la mondialisation. Elle est victime, de façon répétée, d'actes de terrorisme qui frappent la population de façon aveugle et indiscriminée. Elle est aussi le lieu où les mouvements nationalistes se nourrissent du réflexe anti-immigrés ou anti-réfugiés. De plus, le partage du fardeau de l'accueil des réfugiés a été loin d'être exemplaire, dans certaines communautés, mais aussi dans certains Etats, y compris des Etats membres de l'Union européenne. Et pourtant, alors que l'on pouvait nourrir les pires craintes il y a encore un an, les mouvements populistes sont en retrait, même s'ils sont aujourd'hui souvent une réalité électorale. L'accueil de centaines de milliers de réfugiés se fait bon an mal an, et l'on peut constater un regain d'optimisme, y compris s'agissant des perspectives de croissance économique.

J'appelle de mes vœux une Europe qui renonce au repli sur soi, une Europe débarrassée des conflits et ne cédant pas à l'intimidation, aussi dans son voisinage, une Europe qui met la personne au centre de son action et qui s'engage résolument dans le système multilatéral.

Monsieur le Président,

Les tensions qui parcourent le système international résultent des grandes tendances telles que les inégalités croissantes, les flux migratoires et les changements climatiques. Elles mettent aux prises deux visions : l'une fondée sur la force, la loi du plus fort, l'unilatéralisme et l'égoïsme national, voire nationaliste ; l'autre fondée sur le primat du multilatéral, la solidarité, les valeurs universelles, les droits de l'homme et l'Etat de droit.

Le Luxembourg est attaché à cette seconde vision. Les défis que j'ai évoqués, nous devons les relever dans le cadre d'un système multilatéral doté d'institutions fortes ; un système multilatéral inspiré par la Charte des Nations Unies, qui consacre la dignité humaine et l'égalité souveraine de tous les Etats. C'est là le recours le plus sûr pour la très grande majorité des Etats de la communauté internationale et pour les peuples des Nations Unies que nous représentons ici.

Le multilatéralisme est le fondement des Nations Unies. Le remettre en cause, ce serait remettre en cause l'inspiration à la base de l'ONU : la création d'un ordre international fondé sur la règle de droit, au service de la paix et de la liberté.

Je vous remercie.